Volume 42 no 21 - 10 novembre 2022

RÉSEAU SPÉCIAL

syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro Québec

STATUT TEMPORAIRE À DISTRIBUTION

ENTENTE CONCLUE

Salutations,

Nous désirons vous informer que nous avons conclu une entente pour prolonger à l'emploi l'ensemble de nos travailleurs au statut temporaires à Distribution:

- **Monteur Distribution**
- **Jointeur Distribution**
- **Installateur mesurage**

L'entente vise à faciliter l'accès à des postes permanents pour nos travailleurs temporaires et leur permettre d'évoluer plus rapidement dans leur emploi.

Nous avons convenu avec la gestion de modalités d'affichage qui doivent être rencontrées d'année en année pour permettre la prolongation de nos travailleurs temporaires chaque année, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025.

De plus, nous avons convenu avec la gestion d'Hydro-Québec de partager les scénarios d'affichage et les résultats afin d'améliorer le taux de permanence dans chacun des emplois concernés.

La négociation s'est bien déroulée et les deux parties avaient un enjeu commun; ce qui a mené à cette entente satisfaisante pour les deux parties.

Votre structure pourra vous donner plus d'informations sur les détails de l'entente.

Solidairement!

Contribuons à notre histoire.

Frédéric Savard,
Président provincial

Bruno Charrois,
Secrétaire général

| mc/sepb574